

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PARGNY SUR SAULX SEANCE du 21 août 2012**

L'an deux mille douze,  
Le vingt et un août deux mille douze à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du treize août 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de Mme GUERIN Denise, Maire de Pargny Sur Saulx.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de conseillers présents ou représentés	16
Nombre de conseillers excusés :	03
Nombre de conseillers absents :	

**Etaient présents** : Mme GUERIN Denise, Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean-Claude, M. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. PETRICIG Jean-Michel, M. PIERRARD Didier, M. DOUBLET Francis, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques-Vianney.

**Absents** :

**Absents excusés** : M. GIRARD Pascal, M. EL KHIDER Mustapha, Mme SAINT-PIERRE Valérie

**Pouvoirs** : Mme BLOT Laura à Mme AUBRY Christine, Mme WINISDOERFFER Inès à Mme GUERIN Denise, M. LALLOUETTE Joël à M. PETRICIG Jean-Michel, Mme FONTANIVE Marzéna à M. JEANNOT Christophe, M. RINALDI Serge à M. CABART Jean Claude.

**Secrétaire** : Mme AUBRY Christine.

Affiché le : 28/08/2012

## **OBJET : INTERVENTION DU SERVICE D'AIDE A L'ARCHIVAGE** **N°12-71**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

### **Le Maire, propose l'intervention du service d'archivage du Centre de Gestion.**

En effet, la situation des archives communales de PARGNY-SUR-SAULX est satisfaisante quoique contrastée. L'utilisation des salles d'archives n'est pas optimisée. L'une est à saturation et comporte des archives à même le sol, alors que l'autre dispose de place. Aucune élimination réglementaire n'a eu lieu. De plus, aucun récolement n'ayant été réalisé, l'état du fond reste inconnu.

Afin de pallier ces problématiques, les prestations comme suit sont proposées, soit

- Les éliminations de masse
- Le classement du fonds d'archives,

et ce, en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Trier, classer et inventorier les archives en application des textes relatifs au traitement des archives des collectivités territoriales établis par les Archives de France et mettre à jour l'inventaire des archives. Le classement sera ainsi conforme aux prescriptions réglementaires appliquées dans toutes les collectivités ;
- ✓ Mettre la commune en mesure de répondre à l'obligation légale qui est faite par l'article L.317-1 du Code des communes de conserver, gérer et communiquer les archives communales ;
- ✓ Connaître le patrimoine historique et archiviste de la commune, ancien et récent ;
- ✓ Permettre aux agents d'accéder rapidement aux dossiers, pour répondre tant aux besoins internes qu'aux demandes du public, grâce à un classement fonctionnel et normalisé ;
- ✓ Optimiser l'espace de stockage grâce à une gestion rationnelle des archives ;
- ✓ Former et informer le personnel pour qu'il puisse utiliser facilement ce système de classement et assurer la continuité.

**Ainsi l'objectif est double puisqu'il s'agit à la fois de préserver et mettre en valeur le patrimoine écrit de la commune, mais aussi d'offrir aux services administratifs les moyens de répondre rapidement et sûrement aux demandes tant de l'Administration que des particuliers.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

**DECIDE** de faire intervenir auprès de la Mairie de Pargny sur saulx le service d'archivage du Centre de Gestion.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,  
Le Maire,  
Denise GUERIN

